



Compte-rendu

CPNE-FP du Mardi 11 septembre 2012

Etaient présents :

Collège Employeur UNIFED :

▪ **Titulaires :**

CROIX-ROUGE FRANCAISE : Delphine LE BERRE

FEHAP : Gilbert LE PICHON, Marion BIJU

FFCLCC – UNICANCER : Florian GODET, Sébastien BOSCH

FEGAPEI : Xavier DONDEY, Fabienne SEGUENOT

Collège Salarié :

▪ **Titulaires :**

CFDT : Laurent TERME, Claude DURU

CFTC: Pierre HINAULT, Patrick EDELINE

FO Action sociale : Christian BEAUTIER

CGT: Annie LECULEE, Isabelle DEVALOIS

CFE-CGC : Michel ANDREOZZI

▪ **Suppléant :**

CFDT : Philippe BEAUMATIN

FO Santé Privée : Elisabeth CERDAN

UNIFAF : Jean-Pierre DELFINO, Estelle BACHER-CHAUVIN, Sofia SAMOUILHAN

Secrétariat administratif et technique : Sandra MACOINE,

Etaient excusés :

CROIX ROUGE FRANCAISE : Muriel SIMEON (*titulaire*)

SYNEAS : Sophie DUVERT, Katia SMOLENSKY (*titulaires*)

FO ACTION SOCIALE : Michel CAPELLETTI (*titulaire*)

FO SANTE PRIVEE : Marie-France PERROT GUTHEY (*titulaire*)

FFASS – CFE/ CGC: Hugh CHICK (*titulaire*)

M. DELFINO, nouveau Directeur Général d'UNIFAF ayant succédé à Jean PALLIERE, est accueilli ce jour par les membres de la CPNE-FP.

I. COMPTES RENDUS DES REUNIONS PRECEDENTES

A. Remise du compte rendu du 18.01.2012

Le compte rendu validé a été remis aux membres de la CPNE-FP.

B. Projet de compte rendu 22.05.2012

Les modifications suivantes sont apportées au compte-rendu :

Point III – Fonctionnement de la CPNE-FP

B. Point sur l'activité du Bureau – page 4

Le titre Groupe de travail de la DGCS sur les niveaux 5 est remplacé par Etude de la DGCS sur les niveaux 5. De ce fait la phrase suivante : « si un groupe de travail est organisé, la CPNE-FP souhaiterait y être associée » est modifiée comme suit : « si un groupe de travail est organisé, la CPNE-FP souhaiterait y être associée ».

Point VI-Dispositifs CPNE-FP copilotés avec UNIFAF

B. DSB VAE

Sanitaire – La réunion – page 8

A la demande de la DRED, la phrase « *La DRED propose que l'appel à projet soit relancé et ouvert aux opérateurs de métropole si ceux-ci sont en mesure d'intervenir sur le territoire réunionnais.* » est rectifiée comme suit : « *La DRED instruit actuellement la proposition de la Croix-Rouge Française et propose si nécessaire de rouvrir l'appel à projets* ».

C. Etude sur le socle de compétences : point d'étape – page 9

A la demande de la DRED, le sigle CAFOP est rectifié comme suit : *CAFOP de Nantes*.

Sous réserve de ces modifications, le compte-rendu est approuvé

Point VIII – Observatoire – page 12

C. Point sur l'Enquête Emploi 2012

La phrase suivante « *Le taux de retour est actuellement très faible* » est rectifiée comme suit : « *Le taux de retour est actuellement faible* ».

II- SITE INTERNET DE LA CPNE-FP

Contexte :

La trame du site Internet de la CPNE-FP est désormais prête malgré les quelques difficultés rencontrées avec l'Atelier Chevara en terme de délais.

Discussion :

Il s'agit pour le moment d'une structure à minima qui sera enrichie au fur et à mesure.

Adresse du site Internet : www.cpne-fp.fr

Code accès partie sécurisée : delegregion-cpne-fr

Il est indiqué que le site de la CPNE-FP de la branche est difficile à trouver si la recherche est faite sur un moteur de recherche type GOOGLE.

Les noms des différentes rubriques sont donnés à titre provisoire, elles seront retravaillées par le Bureau.

Décisions :

Il est convenu de :

- communiquer l'adresse du site de la CPNE-FP à tous nos partenaires.
- informer par courrier les DR CPNE-FP de la mise en ligne du site, leur nouvel adresse mail, leur mot de passe pour accéder aux rubriques protégées du site.
- contacter l'Atelier Chevara pour demander d'effectuer certaines modifications (couleur du site, mise en visibilité sur les moteurs de recherche, etc.).

Par ailleurs, les noms des différentes rubriques seront retravaillés par le Bureau.

III - FONCTIONNEMENT DE LA CPNE-FP

A. Point sur l'activité du secrétariat administratif et technique de la CPNE-FP

Le secrétariat administratif et technique reçoit de nombreux appels de CFA désireux de connaître la décision adoptée quant à la prise en charge du suivi pédagogique pour les apprentis de la rentrée 2011.

La Présidence rappelle succinctement la difficulté posée et la situation de non réponse dans laquelle nous nous trouvons.

Elle propose de rédiger un courrier à l'attention de la Présidence paritaire de l'OPCA afin de demander une prise en charge du suivi pédagogique 2011 compte tenu de la situation difficile dans laquelle se trouvent nos CFA vis-à-vis des employeurs auxquels ils ne sont engagés à reverser cette indemnité.

B. Point sur l'activité du Bureau

- **Groupe de travail ministériel : coopération avec les universités sur le travail social**

Le 10 juillet dernier, la CPNE-FP était invitée à être auditée par le groupe de travail chargé de mener cette étude. M. Le Pichon y a représenté la CPNE-FP en développant les arguments suivants :

- La branche souhaite que les formations sociales restent professionnelles.
- Si un rapprochement entre organismes intervenait, il faut qu'il y ait possibilité de concevoir des parcours cohérents pour les salariés.
- La volonté de reconnaissance de la capacité de formation de nos organismes.

M. Le Pichon a pu noter la volonté des universités de prendre davantage part à la formation des travailleurs sociaux. Toutefois, certains outils proposés par l'Université (exemple : cours magistraux en vidéo) ne correspondent pas à des professionnels qui privilégient au contraire la relation directe.

Nous ne savons pas encore ce que fera la DGCS de cette étude.

Il est proposé de remettre cette étude à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière et de transmettre en amont aux membres de la CPNE-FP l'étude finale.

Mme Léculée demandera à Mme Kittel que ce dossier soit transmis à la CPC pour information.

- **Groupe de travail de la DGCS sur les niveaux 5**

Mme Léculée représente la CPNE-FP au sein de ce groupe de travail et fait un compte rendu de l'objectif de ce groupe de travail aux membres de la CPNE-FP.

Ces dernières années, le manque de lisibilité des certifications de niveau V sur le champ de l'aide à la personne au sens large a été souligné. Différents groupes de travail ont déjà réfléchi à cette question, avec pour mission la simplification du nombre de certifications et leur rapprochement : rapport de la CPC du travail social et de l'intervention sociale de juin 2009 et rapport au Premier ministre de Georges ASSERAF, Président de la CNCP.

La DGCS entend donner une suite à ces différents travaux en vue de réaliser à minima les rapprochements des diplômes de niveau V relevant du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et, autant que possible avec les diplômes sanitaires, comme le préconisent les orientations pour les formations sociales 2011-2013.

Une phase exploratoire a permis de recueillir les attentes des différents acteurs (employeurs, salariés, personnalités qualifiées...) quant à l'évolution de ces diplômes.

Une note prospective sur l'évolution des diplômes de niveau V a été réalisée et compte de cette phase exploratoire ; elle pourra servir de socle au groupe de travail mandaté par la CPC pour concevoir un nouveau diplôme de niveau V en remplacement des deux diplômes DEAVS et DEAMP.

Pour réaliser cet objectif, le groupe sera chargé de :

- définir les fonctions et activités du diplôme qui répondent au mieux aux besoins des personnes accompagnées (personnes âgées en perte d'autonomie et personnes handicapées) ;
- définir les fonctions et activités du diplôme qui répondent au mieux aux besoins des personnes accompagnées (personnes âgées en perte d'autonomie et personnes handicapées) ;
- étudier les conditions d'élargissement à la réalisation de certains actes de soin et les types d'actes qui pourraient être concernés ;
- décliner les compétences nécessaires à la réalisation des activités identifiées ;
- à partir de ces compétences, proposer l'architecture du diplôme :
 - organiser et définir le socle commun (comportant les grands principes d'intervention, les règles d'éthique et de déontologie...)
 - ainsi que les options ou spécialisations ;
- élaborer les référentiels de certification et de formation.

Les organisations employeurs et salariés siégeant à la CPC auront également la possibilité de suivre l'avancée de ces travaux.

- **Rencontres avec les ministères**

Avec l'appui de la DRED, la Présidence paritaire a sollicité des rendez-vous auprès de la DGOS, la DGCS et de M. Repentin (ministre délégué à l'apprentissage), pour présenter le fonctionnement de la CPNE-FP, ses travaux et demander des fonds pour développer l'apprentissage dans notre branche.

IV. DELEGATIONS REGIONALES DE LA CPNE-FP

A. Capacité de signature

Contexte :

Une note récapitulative a été réalisée sur les différents contrats existants au niveau régional et pour lesquels la DR CPNE-FP peut être sollicitée pour avis ou signature.

Discussion :

De légères modifications sont apportées en séance par les membres de la CPNE-FP. La DRED propose d'utiliser dans tous les cas l'association ADEC/EDEC à la place d'ADEC car les deux contrats sont liés.

Décisions :

Sous réserve des modifications, la note est validée et sera envoyée aux membres de la CPNE-FP.

La CPNE-FP mandate le Bureau de la CPNE-FP national pour gérer les sollicitations des DR CPNE sur les accords.

B. Point de fonctionnement des DR CPNE-FP

Contexte :

Une note présentant des points forts et des points de vigilance dans le fonctionnement des DR CPNE-FP a été adressée aux membres de la CPNE-FP.

Discussion :

- Parmi les points de vigilance figure la question des moyens des DR CPNE-FP qui est récurrente.
- Deux DR CPNE-FP (Rhône Alpes et Midi-Pyrénées) ne se sont pas réunies en 2012.
- Parmi les points forts, il est à noter que suite à l'envoi des courriers d'installation, nombre de DR CPNE-FP sont sollicitées pour participer à des groupes de travail mis en place par les conseils régionaux : des difficultés en termes de disponibilités apparaissent.

Les membres de la CPNE-FP rappellent que l'accord de branche 2010-01 prévoit que « la délégation régionale rend compte régulièrement à la CPNE-FP de ses rencontres et démarches dans les conditions prévues dans le Règlement Intérieur ». A cet effet, le document récapitulatif le rôle et les missions des DR CPNE-FP avait prévu l'envoi d'un bilan annuel de l'activité de la délégation régionale.

Les membres de la CPNE-FP décident de demander aux DR CPNE-FP leurs axes de travail.

Décisions :

- o En vue de la réunion plénière du 29 novembre prochain, il conviendrait d'obtenir des éléments plus détaillés sur les plans d'actions des DR CPNE-FP.
- o Lors de la prochaine plénière également seront fixés les éléments que la CPNE-FP souhaite voir figurer dans les rapports d'activités des DR CPNE-FP.

V. APPRENTISSAGE

A. Rentrée 2012 – places autorisées et demandes des CFA

En juillet dernier, un courrier a été envoyé aux CFA rappelant le cadre de la convention de labellisation triennale fixant un nombre d'apprentis autorisé pour chaque CFA.

Le secrétariat administratif et technique est en train de recueillir pour chaque CFA les effectifs par section pour cette rentrée. Un tableau présentant les effectifs définitifs par CFA et par section sera soumis lors de la réunion plénière du 29 novembre prochain.

- Demandes de dérogation ont été envoyées à la CPNE-FP : 4 CFA ont fait des demandes. Compte tenu du nombre de places finançables à hauteur de 983 et 200 places vacantes.
- Suivi pédagogique : les CFA ont relancé la CPNE-FP pour savoir si ils obtiendraient le financement du suivi pédagogique pour la rentrée 2011 : la CPNE-FP va reformuler la demande au bureau d'UNIFAF.

B. Demandes de dérogations des CFA

La CPNE-FP a reçu des demandes de dérogation au nombre d'apprentis autorisé des conventions de labellisation de la part de 4 CFA :

- ADAMSS 59/62 (Nord Pas de Calais) : **53 apprentis** au lieu de 30
- SEPR (Rhône Alpes) : **80 apprentis**
- AFAPHP (PACA) : **50 apprentis** au lieu de 35
- IRTESS (Bourgogne) : **8 apprentis** au lieu de 5

Compte tenu des effectifs prévisionnels en notre connaissance à ce jour, les membres de la CPNE-FP répondent favorablement à ces demandes.

De plus, un mandat est donné au Bureau pour les demandes de dérogation qui seraient adressées à la CPNE-FP d'ici la prochaine réunion plénière du 29 novembre.

VI. RELATION AVEC L'OFFRE DE FORMATION

A. Dossier de moniteur d'atelier

Contexte :

Le 24 juillet dernier, les membres du Bureau de la CPNE-FP ont reçu Diane Bossière, Directrice générale de l'UNAFORIS, pour lui faire part de la position de la CPNE-FP sur le dossier de Moniteur Technique Spécialisé qu'elle compte déposer. Cette position a été reprise par courrier de la Présidence paritaire adressé le 25.07.2012 au Président de l'UNAFORIS, courrier envoyé pour information aux membres de la CPNE-FP.

Discussion :

Le courrier évoque la volonté de la CPNE-FP de mener un travail commun avec l'UNAFORIS sur la réingénierie de la formation des moniteurs d'atelier.

La CPNE-FP n'a pas eu de retour de l'UNAFORIS suite à son courrier du 25.07.2012. Deux scénarii leur sont proposés :

- Soit l'UNAFORIS dépose son dossier seul au risque de recevoir un avis défavorable de la branche en cas de consultation de la CNCP.
- Soit l'UNAFORIS souhaite s'engager dans un travail de collaboration avec la CPNE-FP et l'AFPA.

La DRED de son côté, suite au groupe de travail paritaire du 29.06.2012, a commencé à travailler sur le référentiel de formation en mettant en avant la vocation « professionnalisante » souhaitée.

Axes de compétences "cœur du métier" retravaillé avec le GT :

- Accompagnement des travailleurs en situation de handicap dans un atelier en situation de travail.
- Organisation de la production.

- Rôle du moniteur dans l'animation d'un dispositif de reconnaissance des compétences individuelles des travailleurs en situation de handicap.

Compte tenu de tous les éléments disponibles (portait du Moniteur d'Atelier, étude Rhône alpes, documents AFPA), UNIFAF propose de réunir des groupes de professionnels comprenant notamment des formateurs pour travailler à la construction du référentiel. ce travaux seront présentés au groupe de travail paritaire qui a été fixé au 26.10.2012 toute la journée.

Il serait opportun de mettre en œuvre une expérimentation de cette nouvelle formation en septembre 2013. Bien que ce titre sera tout d'abord déposé comme un titre de branche inscrit au RNCP (ce qui permet à la branche de garder la maîtrise du contenu), il doit être conçu dans une optique de devenir à terme un diplôme d'Etat.

Il conviendra d'associer le plus en amont possible l'UNAFORIS à l'élaboration du cahier des charges.

La DRED propose de traiter ce dossier le 26.10.2012 lors de la réunion du groupe de travail paritaire sur 2 aspects :

- Le contenu de la certification
- Le dispositif de certification : qui certifie ? (que rôle confié à l'UNAFORIS ? Périmètre de diffusion du cahier des charges ...).

Les membres de la CPNE-FP demandent à la DRED de réaliser en vue du groupe de travail paritaire du 26.10.2012 une note présentant la procédure à suivre pour déposer un titre à la CNCP.

Décision :

- réunion du groupe de travail paritaire le 26.10.2012 de 9h30 à 16h.
- la CPNE-FP attend la réponse de l'UNAFORIS à son courrier.
- La Présidence paritaire rencontrera l'AFPA au cours des prochains jours.

B. Projet de convention CPNE-FP avec l'offre de formation de la branche

Depuis quelques mois, la CPNE-FP réfléchit à l'opportunité de formaliser un partenariat avec l'offre de formation de la branche.

Ce partenariat permettrait notamment à la CPNE-FP de travailler de manière privilégiée avec les organismes de formations sur des formations adaptées aux spécificités des emplois de la branche et de développer un maillage territorial pour que chaque structure puisse bénéficier d'une offre de formation de proximité à forte valeur ajoutée.

Un groupe de travail est prévu à cet effet le 07 novembre après-midi.

C. Socle de compétences de base

Les membres de la CPNE-FP ont pris connaissance de l'important travail réalisé par la DRED sur ce dossier et la remercie.

VII. DISPOSITIFS CPNE-FP COPILOTES AVEC UNIFAF

A. Maître d'apprentissage

La formation de maître d'apprentissage fait l'objet d'une réingénierie. Cette formation prendrait une forme modulaire articulée à la formation de tuteur.

Dans les conventions de labellisation actuelles, les CFA sont labellisées pour dispenser la formation de maître d'apprentissage. Une des hypothèses de travail dans la refonte de la formation de maître d'apprentissage, est de permettre à d'autres organismes de formation de dispenser cette formation. Les CFA ont fait valoir leur souhait d'être associés aux choix des organismes de formation qui dispenseraient cette formation.

La question sur le vecteur de diffusion de cette formation n'est pas encore tranchée.

Les membres de la CPNE-FP demandent si, à l'instar de la prise en charge du salaire des stagiaires de la formation tuteur (*les bases – 40h00*) qui vont accompagner des contrats de professionnalisation prioritaires, le salaire des stagiaires de la formation « maître d'apprentissage » pour les contrats d'apprentissage prioritaire, peut être financé sur le fonds d'intervention.

La DRED s'engage à apporter une réponse à cette question.

B. DSB VAE

- Sanitaire
 - La labellisation du centre hospitalier de Bischwiller en Alsace est validée.
 - Dossier de la Croix-Rouge Française à la Réunion est en cours d'instruction

La DRED indique que le DSB connaît peu de succès sur le sanitaire.

Les membres de la CPNE-FP demandent que les DRP UNIFAF soient sensibilisées, notamment dès qu'un dossier VAE est déposé, il conviendrait de contacter l'adhérent pour l'informer sur le DSB.

- Travail Social

Le compte-rendu de la journée du 22.05.2012 est soumis aux membres de la CPNE-FP pour validation finale. Il sera mis en ligne sur le site de la CPNE-FP.

De nombreux freins au développement du dispositif ont été évoqués, notamment la difficulté d'anticipation du coût pour l'employeur et la baisse de la prise en charge.

Concernant le premier argument, il est suggéré de renforcer l'information sur le dispositif à l'attention des employeurs. Pour le dernier point, les membres conviennent d'adresser très rapidement un courrier à la Présidence paritaire de l'OPCA afin de demander une prise en charge totale sur le fonds d'intervention pour examen lors du CAP de la semaine prochaine.

Au vu du compte rendu de la journée du 22 mai, il est demandé à la DRED de lister les constats et les actions à mettre en œuvre (en urgence – à moyen terme et à plus long terme) pour améliorer le dispositif.

C. Socle de compétences de base

Le travail sur le socle de compétence de base rejoint les travaux sur les niveaux V de la DGCS.

La CPNE-FP valide ce travail. Estelle Bacher –Chauvin explicite la nécessité de communiquer sur cette étude via le site de la CPNE-FP et par le biais d'un communiqué de presse commun CPNE / Unifaf.

Le collège salariés se demande s'il ne faudra pas faire un lien entre les résultats de l'enquête emploi 2012 et les métiers identifiés dans l'étude « socle commun des compétences de bases ».

VIII. PSE

Des tableaux synthétiques présentant les éléments des PSE des établissements suivants sont rievés aux membres de la CPNE-FP :

- **Emmaus**
- **HOSPITALOR**

Le collège salariés a eu écho de 1000 licenciements concernant Hospitalor suite à la reprise de l'établissement par le groupe SOS. La CPNE-FP ne dispose pour le moment que des informations présentées dans le tableau joint.

La Lorraine se trouve actuellement dans une situation difficile, notamment depuis que l'ARS a déclaré la région en suréquipement sanitaire. De ce fait, les partenaires en région réfléchissent à un EDEC pour les salariés victimes de nombreux PSE. Il semblerait également que l'établissement Alpha Santé traverse la même situation.

IX. OBSERVATOIRE PROSPECTIF DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS

A. Mode de saisine par les DR CPNE-FP

Contexte :

Un projet de schéma présentant la procédure dans 3 cas identifiés a été travaillé et est soumis aux membres de la CPNE-FP.

Discussion :

Les parties « saisine » et « pilotage » présentées sur le schéma seront distinguées. La pertinence du cas de figure n°1 (saisine de la DR CPNE-FP pour comprendre le fonctionnement et la mission de l'Observatoire) est interrogée. Des modifications sont apportées en séance et seront intégrées au schéma.

Conclusion :

La version retravaillée du schéma sera envoyée aux membres de la CPNE-FP.

B. Relevés de décisions

Les relevés de décisions des réunions du Comité de pilotage du 14.03.2012 et des Bureaux du Comité de pilotage des 11.05.2012 et 07.06.2012 sont remis aux membres de la CPNE-FP.

C. Point sur l'Enquête Emploi 2012

L'arrêt définitif de la base de l'Enquête Emploi 2012 sera effectué au 30.09.2012 soit avec 1 mois ½ de retard sur le planning. Le résultat définitif du taux de réponse sera ensuite communiqué (autour de 66-67 % France entière à priori).

Pour les départements ayant répondu faiblement, une analyse du moins aussi détaillée que celle réalisée en 2007 ne pourra pas être réalisée.

Le 12.12.2012 sera réalisée une restitution des résultats à laquelle les membres du CAP d'UNIFAF tout comme de l'Observatoire sont invités. La DRED va faire le nécessaire pour que les membres de la CPNE-FP soient également conviés.

D. Surveillant de Nuit Qualifié et Maitresse de Maison

Le prochain Comité technique chargé du suivi de l'évaluation de ces dispositifs se réunira le 13.09.2012 après-midi.

E. Etude vieillissement des personnes handicapées

Une étude sur le vieillissement des personnes handicapées a été réalisée par l'observatoire de branche. Cette étude sera diffusée sur le site Internet de la CPNE-FP.

Par ailleurs, l'observatoire a prévu de travailler sur la publication d'un quatre pages qui sera diffusé plus largement et qui permettra de faire connaître cette étude.

Outre l'intérêt que présente cette étude pour les établissements et les pouvoirs publics, elle peut également servir de base de discussion avec des organismes comme la CNSA pour obtenir des financements aux formations nécessaires à l'adaptation des professionnels aux problématiques du vieillissement des personnes handicapées.

Au vu des résultats de cette étude, la DRED précise que certaines thématiques seraient intéressantes à approfondir:

- Développement des compétences en lien avec les personnes handicapées
- Autisme
- Développement de la HAD

F. Projet d'étude

PROJET

La CPNE-FP décide de réfléchir sur des thèmes d'étude qu'elle souhaiterait voir menés par l'observatoire. Dès lors, un groupe de réflexion est fixé 07 novembre (à 14H30) et ce point sera abordé à la prochaine réunion plénière.

Compte-rendu

Rédigé par : Sandra MACOINE/ Marion BIJU

Date : 22/10/2012

Validé par : Annie Léculée

Validé par : Gilbert LE PICHON